



THE ASSOCIATION OF FACULTIES
OF MEDICINE OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FACULTÉS
DE MÉDECINE DU CANADA

Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine (2026)

Université de l'Alberta



Guide de l'utilisateur

Table des matières

Introduction	3
Dates importantes	3
Appuis aux candidats	3
Directives de présentation de la demande	4
Critères d'évaluation	4
Ce dont vous avez besoin pour présenter votre candidature	4
Documents justificatifs requis	4
Avis de cotisation.....	5
Autres documents financiers justificatifs	5
Formulaire de consentement	5
Déclaration personnelle	5
Université de l'Alberta	6
Critères d'admissibilité	6
Exigences relatives aux demandes propres à l'Université de l'Alberta	6
Remarque importante et Conditions d'utilisation	7
FAQ	8
Annexe A : Formulaire de consentement	12
Annexe B : Lettre d'explication en cas d'erreur	13
Liste de contrôle de la demande	14

Introduction

Le manque de diversité socioéconomique au sein du bassin d'étudiants en médecine demeure problématique. Par exemple, les étudiants en médecine ont des parents dont le niveau de scolarité, la profession et le revenu sont considérablement supérieurs à ceux du reste de la population canadienne. En réduisant un obstacle financier, le Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine peut contribuer à la diversité socioéconomique des étudiants inscrits dans les facultés de médecine du Canada afin que la profession soit le reflet des collectivités qu'elle dessert. Il s'agit d'une étape nécessaire pour répondre équitablement aux besoins de santé de la population Canadienne.

Ce programme a été élaboré en collaboration avec Price of a Dream (POD), l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC), le Conseil des facultés de médecine de l'Ontario (COFM) et le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) en 2021 pour l'Ontario. En 2022, l'Université de l'Alberta et l'Université de la Saskatchewan ont également commencé à offrir des programmes d'exonération des frais. Par conséquent, il y a au total trois programmes d'exonération des frais d'inscription aux facultés de médecine disponibles pour ce cycle de demande (2023-2024). Tous les organismes énumérés s'engagent à soutenir les étudiants canadiens qui n'auraient pas les moyens de s'inscrire à une faculté de médecine ou qui subiraient des contraintes financières importantes en tentant de s'inscrire à une faculté de médecine sans aide financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences particulières, veuillez consulter la table des matières et lire le texte de chaque programme avant de présenter une demande.

Dates importantes

Le tableau ci-dessous indique les délais pour présenter une demande dans le cadre du Programme d'exonération des frais de demande d'admission et la période pendant laquelle les avantages peuvent être utilisés.

Tableau 1. Aperçu des dates importantes pour les programmes d'exonération de frais

		Début	Fin
Alberta	Période de demande d'exonération des frais	13 mai 2026 (00 h 01 HE)	13 juillet 2026 (23 h 59 HE)
	Examen de la demande d'exonération des frais	14 juillet 2026	24 juillet 2026
	Avis d'attribution de l'exonération des frais	27 juillet 2026	
	Date limite pour que les candidats retenus soumettent leur demande d'inscription à la faculté de médecine accompagnée de leur bourse.	2 octobre 2026	

Appuis aux candidats

Nous souhaitons que le plus grand nombre possible d'étudiants ayant des besoins financiers puissent bénéficier de ce programme. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de l'aide ou des précisions sur l'admissibilité par les moyens suivants :

- Posez directement vos questions à l'AFMC à l'adresse suivante : mcat-fap-paf@afmc.ca

Directives de présentation de la demande

Critères d'évaluation

L'AFMC déterminera les bénéficiaires des bourses sur la base des besoins financiers avérés et de la déclaration personnelle. En raison du nombre limité de bourses, les critères suivants seront utilisés pour évaluer tous les candidats:

1. Vérification de l'admissibilité du revenu

En fonction du revenu avant impôts du candidat et des revenus avant impôts de ses parents (pour les candidats âgés de moins de 25 ans), **conformément aux seuils de faible revenu canadiens**, qui figurent ici : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/temps-plein.html>

2. Classement des candidats en fonction de leur niveau de déficit

Le niveau de déficit pour chaque candidat(e) sera déterminé en additionnant les revenus du candidat ou de la candidate et toute aide financière reçue, puis en soustrayant de ce montant le coût des frais de subsistance annuels (par exemple, épicerie, loyer, services publics, garde d'enfants, abonnement aux transports publics) et en tenant compte des intérêts annuels sur la dette d'études totale du candidat ou de la candidate. Le résultat sera soit un excédent, soit un déficit.

Les candidats considérés comme ayant les besoins financiers les plus importants sont ceux qui accusent le déficit le plus élevé. Le nombre de bourses étant limité, les candidats qui accusent le déficit le plus élevé bénéficieront du Programme d'aide financière pour les candidats canadiens à l'examen MCAT®.

Se reporter à la **page 9** pour plus de détails sur la manière dont le niveau de déficit est calculé.

3. On **pourra** tenir compte d'une déclaration personnelle fournie par le candidat dans le formulaire de demande au moment de déterminer les candidats choisis.

Ce dont vous avez besoin pour présenter votre candidature

Pour présenter une demande au titre du Programme d'exonération des frais de demande d'admission, vous devez disposer des informations et des documents suivants :

1. Une prévue de revenu (Avis de cotisation) pour l'année civile 2024 ou 2025 pour vous-même, votre conjoint(e) (le cas échéant) et vos parents vivants, ainsi qu'un formulaire de consentement signé de chaque personne qui fournit des renseignements pour cette demande.
2. Tout autre document justificatif pouvant indiquer le niveau de votre dette d'études ou tout autre récompense financière que vous avez reçue durant l'année civile 2024 ou 2025. Exemple : historique des décaissements totaux liés à votre prêt étudiant.

Une fois que vous avez cette information en main, vous êtes prêt à remplir la demande du Programme d'exonération des frais pour les Canadiens.

Documents justificatifs requis

Dans le cadre de votre demande pour le Programme d'exonération des frais, vous devez fournir des renseignements de nature générale et financière sur vous, votre conjoint(e) (le cas échéant) et vos parents encore vivants. À moins que vos parents ne soient décédés ou vous avez 25 ans et plus, vous devez fournir des renseignements sur vos parents indépendamment de votre de votre statut relativement aux déclarations fiscales (personne à charge ou indépendant), de votre état matrimonial, du pays de résidence de vos parents ou du refus de vos parents de fournir des renseignements financiers.

Vous devez soumettre des documents financiers afin que nous puissions vérifier votre revenu, celui de votre conjoint(e) (le cas échéant) et les revenus de vos parents. Dans le cadre de la demande que vous soumettez, vous devez inclure votre ou vos formulaires de consentement de partage d'information de vos parents ou de votre

conjoint(e). Il peut être approprié de soumettre d'autres documents en fonction des renseignements financiers que vous fournissez.

Téléchargez tous les documents requis vers votre demande. Connectez-vous à votre demande dans le cadre du Programme d'exonération des frais et consultez la section sur les prochaines étapes pour accéder aux directives de téléchargement.

Avis de cotisation

Les candidats doivent fournir une copie de leur Avis de cotisation de l'Agence canadienne du revenu (ACR) pour 2024 ou 2025, pour leur conjoint(e) (le cas échéant) et leurs parents encore en vie.

Autres documents financiers justificatifs

- **Aide financière:** Si vous avez reçu de l'aide financière ou des bourses durant l'année civile précédente, vous pouvez fournir des copies de ce soutien financier déclaré à titre d'indicateur supplémentaire des programmes d'appui auxquels vous participez.
- **Historique des décaissements totaux relativement à un prêt étudiant (dette étudiante):** Veuillez fournir des documents qui confirment votre dette étudiante pour l'année civile précédente. Pour vérifier la dette étudiante, vous pouvez fournir l'historique de vos décaissements du Centre de service national de prêts aux étudiants ou tout concept provincial/territorial similaire. Il n'est pas suffisant de fournir des détails sur tous prêts actifs liés à une période précise, l'information fournie devant couvrir l'historique de vos décaissements durant toute votre vie.

Formulaire de consentement

Une copie signée de ce formulaire doit être fournie pour chaque personne (à l'exception de vous, le candidat) qui présente des renseignements financiers dans le cadre de votre demande. Imprimez le formulaire, obtenez les signatures nécessaires et incluez le tout dans les fichiers que vous téléchargez pour votre demande.

- Des signatures sont requises pour tous vos parents encore en vie et les parents de votre conjoint(e) (le cas échéant). **Les signatures dactylographiées ne sont pas acceptées.**
- **Afin de satisfaire aux exigences en matière de documents justificatifs, vous devez soumettre les Formulaires de consentement dûment remplis pour chacune des personnes qui soumet des renseignements financiers relativement à votre demande. Sans ces documents, votre demande sera considérée comme incomplète et ne sera pas traitée.**

Déclaration personnelle

Vous pouvez inclure une déclaration personnelle dans le cadre de votre demande (facultatif). Incluez des explications pour tout document non soumis et d'autres informations sur votre situation en rapport avec le besoin financier. Notez que ces informations peuvent être évaluées dans le cadre de la demande.

Si vous faites des erreurs dans la demande que vous présentez au titre du Programme d'exonération des frais, vous devez soumettre une description de l'erreur et l'information corrigée par l'entremise d'une [Lettre d'explication en cas d'erreur](#) à l'adresse suivante : mcat-fap-paf@afmc.ca **avant la date limite de dépôt des candidatures.**

Université de l'Alberta

Le Programme d'exonération des frais de demande de l'Université de l'Alberta (UAlberta) dispense des frais de traitement de la demande. En juillet 2026, commencez votre demande d'admission à la faculté de médecine de l'UAlberta pour l'admission à l'automne 2027 :

1. Cliquez sur « Présentez votre demande maintenant »
2. Choisissez le bouton correspondant au fait que VOUS ÊTES ou N'ÊTES PAS actuellement inscrit(e) à l'Université de l'Alberta sous la rubrique des programmes professionnels.
3. Créez un compte ou connectez-vous à votre compte existant.
4. Commencez une nouvelle demande; sélectionnez les programmes professionnels de l'automne 2027, 2027/2028.
5. Remplissez intégralement les quatre premières pages de la demande d'admission; si vous ne le faites pas, vous ne pourrez pas continuer.
6. Pour la sélection du programme, sélectionnez Étudiant(e) de niveau supérieur, Automne (Septembre), 2027, Faculté de médecine et de dentisterie, Doctorat en médecine. Si le doctorat en médecine n'apparaît pas dans les choix, c'est soit parce que :
 - a. la date actuelle se situe en dehors de la période de dépôt des demandes (du 1^{er} juillet à septembre/octobre);
 - b. vous avez rempli quelque chose dans les quatre premières pages de la demande d'admission qui vous rend inadmissible; si vous pensez être admissible, veuillez relire les quatre premières pages.
7. Remplissez chaque section de la demande d'admission dans l'ordre, en lisant attentivement et en suivant toutes les instructions.
8. **NE PAYEZ PAS LES FRAIS DE DEMANDE ET N'ENVOYEZ PAS VOTRE DEMANDE D'ADMISSION.**
9. Si vous obtenez une exonération des frais de demande d'admission, le service des admissions de la faculté de médecine coordonnera les prochaines étapes de l'exonération de frais avec le bureau du registraire.
10. La partie suivante de votre demande (il s'agit des éléments de la liste de contrôle de UAlberta Launchpad, c'est-à-dire les formulaires d'activités personnelles, l'auto-déclaration du MCAT, etc. sera disponible une fois que l'exonération des frais aura été appliquée.

L'Université de l'Alberta ne rembourse pas les frais de demande.

Critères d'admissibilité

Ce programme s'adresse à tous les étudiants canadiens ou étudiants ayant le statut de résident permanent qui prévoient de faire une demande d'admission à UAlberta au cours du cycle de demande d'admission 2027-2028 et qui pourraient avoir des difficultés à payer les frais de demande d'admission en médecine. Les candidats d'ascendance autochtone ou qui vivent dans les provinces/territoires suivants seront sélectionnés de manière préférentielle pour les bourses de l'UAlberta : Alberta, Yukon, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest.

Remarque : Si votre demande est retenue, l'AFMC vous en informera par courrier électronique.

Exigences relatives aux demandes propres à l'Université de l'Alberta

Outre les renseignements énumérés dans la section « Directives de présentation de la demande » ci-dessus, le Programme d'exonération des frais de demande de l'Université de l'Alberta sélectionnera de préférence les candidats qui vivent en Alberta, au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest. La preuve de résidence sera identifiée au moyen de l'adresse indiquée sur votre avis d'évaluation. La preuve de l'ascendance autochtone se fera par auto-déclaration sur la demande d'exonération de frais, mais le processus de demande d'admission à la faculté de médecine de l'Université de l'Alberta exige une preuve notariée de l'ascendance pour présenter une demande dans le cadre de la filière autochtone. Veuillez consulter le calendrier de l'Université de l'Alberta, par l'entremise du UAlberta Launchpad, pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de fournir une preuve d'ascendance pour votre demande d'admission en médecine.

Remarque importante et Conditions d'utilisation

Avant de soumettre votre demande de participation au programme d'exonération des frais, il est important de noter que :

- Une fois que votre candidature est soumise, elle ne peut plus être modifiée (sauf pour télécharger des documents corrigés si cela est demandé par un examinateur de la candidature). Veillez à ce que tous les détails soient exacts avant la soumission.
 - Nous prendrons en compte les corrections si une lettre d'explication des erreurs est remplie et soumise **avant la clôture de la période de candidature**.
- Tous les documents requis doivent être joints pour que la demande soit prise en compte dans le cadre du programme d'exonération des frais.
- Toutes les informations et tous les documents soumis doivent être véridiques et vérifiables. Toute fausse information entraînera le rejet de la demande.
- Une seule demande par candidat, par programme et par an est autorisée.
- Le nom, la date de naissance et le sexe des candidats à qui l'on accorde une dispense de frais seront transmis à des bureaux spécifiques, en fonction du programme auquel vous avez postulé :
 - Le programme de l'Alberta enverra l'information au bureau d'admission au doctorat en médecine de l'Université de l'Alberta.
- Les informations fournies peuvent être dépersonnalisées et utilisées à des fins de recherche.
- Les bénéficiaires doivent noter que les bourses du programme d'exonération des frais ne sont pas rétroactives et qu'elles ne seront appliquées qu'au cycle de demande d'admission en 2027.

Pour poser votre candidature, vous devez accepter les conditions d'utilisation.

FAQ

En quoi consistent les avantages du PAF pour les candidats canadiens ?

UAlberta: Chaque bénéficiaire de la bourse sera dispensé des frais de traitement de sa demande.

Que dois-je faire si je ne peux obtenir l'Avis de cotisation de mes parents?

La divulgation des renseignements financiers de vos parents encore en vie est obligatoire pour toute demande présentée dans le cadre du Programme d'aide financière. À moins que vos parents ne soient décédés ou vous avez 25 ans et plus, vous devez fournir des renseignements sur vos parents indépendamment de votre statut relativement aux déclarations fiscales (personne à charge ou indépendant), de votre état matrimonial, du pays de résidence de vos parents ou du refus de vos parents de fournir des renseignements.

Où puis-je obtenir mon Avis de cotisation?

Pour obtenir votre Avis de cotisation, utilisez le service Mon dossier de l'Agence canadienne du revenu. Vous pouvez accéder directement à ce service en consultant le site Web de l'ACR : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>

Quels documents dois-je fournir pour vérifier ma dette d'études?

Afin de vérifier votre dette d'études, vous pouvez fournir l'historique de vos décaissements du Centre de service national de prêts aux étudiants ou tout concept provincial/territorial similaire. Il n'est pas suffisant de fournir des détails sur tous prêts actifs liés à une période de temps précise, l'information fournie devant couvrir l'historique de vos décaissements durant toute votre vie.

Par accident, j'ai commis une erreur sur ma demande, mais je ne peux la modifier. Que puis-je faire?

Si la demande que vous avez soumise renferme une erreur, vous devez envoyer une [Lettre d'explication en cas d'erreur](#) à l'adresse mcat-fap-paf@afmc.ca. Un agent de l'AFMC reverra votre demande et apportera les corrections requises à votre demande. **Les demandes de rectification ne seront prises en compte qu'avant la clôture de la période de candidature.**

Que dois-je faire si mes parents ne vivent pas au Canada? Que dois-je faire concernant leur emplacement géographique et leur revenu?

Si vos parents vivent à l'extérieur du Canada, vous pouvez utiliser votre propre emplacement géographique (province/territoire) lorsque vous entrez le leur et inclure une note à cet effet dans votre déclaration personnelle. Utilisez un convertisseur de devise pour convertir leur revenu en dollars canadiens.

Comment vais-je savoir si je suis admissible au Programme d'exonération des frais de demande d'admission?

Pour être admissible à l'aide à l'exonération des frais, votre revenu et celui de votre conjoint(e) (le cas échéant) et de vos parents doivent être égaux ou inférieurs au seuil de faible revenu canadien, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/temps-plein.html>

Notez que les bourses disponibles pour le programme d'exonération des frais sont limitées en nombre, donc, de tous les candidats qualifiés qui soumettent des demandes complètes, seul un nombre limité sera attribué l'exonération des frais comme déterminé par le plus grand besoin.

Je suis un étudiant international vivant au Canada. Suis-je admissible au Programme d'exonération des frais de demande d'admission?

Pour être admissible à l'aide financière vous devez être un résident légal du Canada et avoir la permission de vivre et de travailler au Canada sans que votre séjour soit limité dans le temps.

Mon revenu se situe sous le seuil de pauvreté établi. Pourquoi ai-je été refusé?

Dans ce cas précis, deux raisons peuvent expliquer ce refus :

- Votre demande était incomplète.

Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine. ~ 8 ~

www.AFMC.ca/fr - mcat-fap-paf@afmc.ca

- Le revenu de votre/vos parent(s) ne répondait pas aux critères d'admissibilité. Les renseignements financiers des parents sont examinés indépendamment des données relatives au demandeur, mais doivent également être conformes aux critères d'admissibilité.
- Le revenu ou la taille de la famille pour vous-même ou vos parents est incorrect. Il serait bon de comparer les niveaux de revenu que vous avez saisis avec l'avis de cotisation que vous prévoyiez de soumettre. Si vous constatez que vous avez saisi ces données de manière incorrecte lors de l'étape « Vérifier l'admissibilité », il suffit de soumettre à nouveau la demande en utilisant les informations correctes. Si l'erreur se trouve dans votre demande proprement dite, veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : mcat-fap-paf@afmc.ca.
- Comme le nombre de bourses est limité, l'exonération des frais est accordée aux bénéficiaires ayant les plus grands besoins financiers.

Quel navigateur dois-je utiliser pour optimiser mon expérience sur le Portail?

Le Portail des étudiants de l'AFMC fonctionne à partir de la plupart des navigateurs et systèmes d'exploitation. Cependant, l'AFMC recommande aux inscrits de l'utiliser avec Google Chrome. Le Portail n'étant pas conçu pour les appareils mobiles, nous recommandons fortement aux inscrits d'utiliser un PC ou un Mac pour soumettre leurs demandes.

Comment calculer mes frais de subsistance annuels?

Tenez compte de vos frais de subsistance mensuels, puis multipliez ce total par 12 (nombre total de mois dans l'année) afin d'obtenir vos frais de subsistance annuels. N'incluez que les dépenses dont vous êtes personnellement responsable du paiement. Le loyer, la nourriture, la garde des enfants, les transports publics, etc. sont des exemples de frais de subsistance mensuels.

J'ai complété la première étape de ma demande mais je n'ai jamais reçu de courriel pour confirmer mon compte. Que se passe-t-il?

Veuillez-vous assurer que vous n'avez pas commis d'erreur dans votre adresse courriel et n'oubliez pas de vérifier votre pourriel!

Pouvez-vous fournir des exemples pour l'évaluation de l'admissibilité du revenu et le classement des demandes?

Exemple 1 : Prenons le cas de Geoff, un jeune homme de 23 ans qui présente une demande pour le programme avec les renseignements suivants.

Données	Valeur
Citoyenneté	Résident permanent
Âge (années)	23
Province/Territoire de résidence	Alberta
État civil	Célibataire
Taille de la famille	3
Revenu personnel brut	32 000 \$
Revenu brut du parent 1	28 000 \$
Revenu brut du parent 2	0 \$
Aide au logement/à l'alimentation	0 \$
Revenu étranger	0 \$
Aide des programmes sociaux fédéraux, provinciaux ou locaux	0 \$

Autres dons ou aides financières de la famille, d'amis ou d'autres entités	1 000 \$
Montant total de la pension alimentaire reçue	0 \$
Montant total des autres revenus perçus	500 \$
Montant total de la dette d'études	25 000 \$
Coût annuel des intérêts de la dette d'études (uniquement s'ils sont facturés)	0 \$
Total des frais de subsistance annuels dont vous êtes directement responsable	38 600 \$

Étape 1 : Vérification de l'admissibilité des revenus

Étant donné que Geoff a moins de 25 ans, le revenu brut de ses parents est pris en compte pour la vérification de l'admissibilité des revenus.

$32\ 000 \$ (\text{personnel}) + 28\ 000 \$ (\text{parent 1}) + 0 \$ (\text{parent 2}) = 60\ 000 \$$.

Le seuil pour une famille de trois personnes est de 63 760 \$. Par conséquent, Geoff a passé la vérification de l'admissibilité du revenu et peut présenter une demande.

Étape 2 : Calcul de la situation de déficit/excédent

Le calcul du déficit ou de l'excédent est basé sur le revenu du candidat/de la candidate, ses autres sources de revenu et ses frais de subsistance annuels.

$32\ 000 \$ (\text{revenu personnel brut}) + 1\ 000 \$ (\text{autres dons financiers ou soutien financier de la famille, d'amis ou d'une autre entité}) + 500 \$ (\text{montant total des autres revenus reçus}) = 33\ 500$

Total des frais de subsistance annuels dont vous êtes directement responsable = 38 600 \$

Position déficitaire/excédentaire = $33\ 500 \$ - 38\ 600 \$ = -5\ 100 \$$

Geoff accuse un déficit annuel de 5 100 \$.

Remarque : La dette d'études n'entre pas dans l'équation du calcul d'une position déficitaire/excédentaire. Si vos prêts étudiants sont en cours de remboursement et que des intérêts vous sont facturés, cette dépense sera incluse dans votre déficit.

Exemple 2 : Prenons le cas de Marisa, une jeune femme de 28 ans qui s'est inscrite au programme en fournissant les renseignements suivants.

Données	Valeur
Citoyenneté	Citoyenne canadienne
Âge (années)	28
Province/territoire de résidence	Alberta
État civil	Mariée
Taille de la famille	4
Revenu personnel brut	28 000 \$
Revenu brut du conjoint	28 000 \$
Aide au logement/à l'alimentation	9 800 \$
Revenu étranger	0 \$
Aide des programmes sociaux fédéraux, provinciaux ou locaux	3 000 \$

Autres dons ou aides financières de la famille, d'amis ou d'autres entités	0 \$
Montant total de la pension alimentaire reçue	0 \$
Montant total des autres revenus perçus	0 \$
Montant total de la dette d'études en cours	30 000 \$
Coût annuel des intérêts de la dette d'études (uniquement s'ils sont facturés)	1 000 \$
Total des frais de subsistance annuels dont vous êtes directement responsable	38 600 \$

Étape 1 : Vérification de l'admissibilité des revenus

Étant donné que Marisa a plus de 25 ans, les revenus de ses parents **ne sont pas** pris en compte dans le contrôle de l'admissibilité des revenus. Cependant, comme elle est mariée, les revenus de son conjoint seront pris en compte.

28 000 \$ (personnel) + 28 000 \$ (conjoint) = 56 000 \$

Le seuil pour une famille de 4 personnes est de 73 624 \$. Par conséquent, Marisa a passé le contrôle d'admissibilité du revenu et peut procéder à une demande.

Étape 2 : Calcul de la position déficitaire/excédentaire

Le calcul du déficit ou de l'excédent est basé sur le revenu du candidat/de la candidate, ses autres sources de revenus et ses frais de subsistance annuels.

28 000 \$ (revenu personnel brut) + 9 800 \$ (aide au logement/à la nourriture) + 3 000 \$ (aide provenant de programmes sociaux fédéraux, provinciaux ou locaux) = 40 800 \$

45 000 \$ (Total des frais de subsistance annuels dont vous êtes directement responsable) + 1 000 \$ (Frais d'intérêt annuels pour la dette d'études) = 46 000 \$

Position déficitaire/excédentaire = 40 800 \$ - 46 000 \$ = -5 200 \$

Marisa accuse un déficit annuel de 5 200 \$.

Comme la dette étudiante de Marisa est en cours de remboursement, le coût des intérêts est inclus dans les calculs.

Annexe A : Formulaire de consentement

Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) Programme d'exonération des frais de demande d'admission pour les candidats canadiens **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

Remarque: Chaque personne (autre que le candidat) dont la documentation est présentée au PAF pour les candidats canadiens à l'examen doit remplir ce formulaire de consentement.

Nom de la personne donnant son consentement : _____

Liste de documents fournis à l'AFMC pour la demande présentée dans le cadre du Programme d'exonération des frais pour les candidats canadiens à l'examen :

-
-
-

En signant le présent Formulaire de consentement, le signataire convient de ce qui suit :

En signant le présent formulaire de consentement, j'autorise l'AFMC à consulter les documents susmentionnés afin d'évaluer une demande présentée dans le cadre du Programme d'exonération des frais pour les candidats canadiens et conformément aux Conditions d'utilisation dudit Programme. Je certifie que l'information présentée est, à ma connaissance, complète et exacte. Je comprends que le fait de soumettre de fausses informations ou d'omettre de présenter du matériel ou des renseignements requis peut entraîner une enquête et avoir une incidence sur l'admissibilité au Programme d'exonération des frais. J'autorise l'AFMC à conserver des copies de mes documents soumis pendant une période de trois ans après la date à laquelle une décision d'attribution a été prise. Si je reçois une bourse, j'autorise l'AFMC à fournir mes renseignements personnels au personnel de l'organisation appropriée .

X

Signature

Date: _____

Remarque : Le formulaire doit être signé, numérisé et soumis électroniquement. Une option électronique Covid est sous enquête.

Annexe B : Lettre d'explication en cas d'erreur

Association des facultés de médecine du Canada (AFMC)

Programme d'exonération des frais de demande d'admission pour les candidats canadiens

LETTRE D'EXPLICATION EN CAS D'ERREUR

1. Veuillez fournir une brève description de l'erreur commise :
2. Veuillez expliquer comment ou pourquoi l'erreur a été commise :
3. Cette erreur entraînera-t-elle une modification de tout renseignement financier figurant sur votre demande?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des précisions :

4. Cette erreur entraînera-t-elle une modification relative à au moins un de vos documents requis?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des précisions :

5. Fournirez-vous des documents supplémentaires à l'appui des modifications apportées à vos renseignements financiers?

Oui Non

Si oui, veuillez énumérer le ou les documents que vous fournirez :

En signant ci-après, je certifie que l'information présentée est, à ma connaissance, complète et exacte. Je comprends que le fait de soumettre de fausses informations ou d'omettre de présenter du matériel ou des renseignements requis peut entraîner une enquête et avoir une incidence sur mon admissibilité à recevoir programme d'exonération des frais de demande d'admission. Je comprends que l'AFMC peut avoir besoin de renseignements supplémentaires pour traiter ma demande. J'autorise l'AFMC à conserver des copies des documents que j'ai soumis pour une période de trois ans après la date à laquelle la décision d'attribution programme d'exonération des frais de demande d'admission a été prise.

Signature: _____ Date: _____

Liste de contrôle de la demande

Preuve de revenu (Avis de cotisation) pour l'année fiscale 2024 ou 2025

**Trouvez votre avis de cotisation en ligne via l'Agence du revenu du Canada ici*

- Vous
- Vos parents (si vous avez moins de 25 ans)
- Votre conjoint(e) (si vous êtes marié(e))

Formulaires de consentement

**Vous trouverez un formulaire de consentement à l'Annexe A du présent guide*

- Pour vos parents (si vous avez moins de 25 ans)
- Pour votre conjoint(e) (si vous êtes marié(e))

Autres documents financiers justificatifs

Preuve de l'historique du décaissement total du prêt étudiant/de la dette du prêt étudiant (par exemple, le Centre de service national de prêts aux étudiants).

Programme de l'Université de l'Alberta

Avis de cotisation avec une adresse en Alberta, au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest.